

Le mardi 24 novembre 2015
À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	OLIVIER	Jean-Pierre
BALLEE	MERSCH	Emmanuel
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	HERBERT	Christian
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	Evelyne
GREZ EN BOUERE	GAUDIN	Joseph
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	CHEREAU	Anthony
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis

LE BURET	PENNEL	Ludovic
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	MONNERET	Françoise
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André
VILLIERS CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile

Étaient absents excusés :

Messieurs Sébastien Hubert - Lambert Paul – Foucault Roland - Medames Mahieu Céline - Morand Marie-Claude –

Assistaient également à la séance:

Sylvie Landelle – DGS

Norbert Bouvet Conseiller Départemental

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015,
2. Présentation du cartable numérique,
3. Rapport de la commission économique du 17 novembre 2015,
4. Rapport de la commission collecte traitement et prévention des déchets du 17 septembre 2015,
5. Affaires financières

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 10 novembre 2015

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance 10 novembre 2015.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Présentation du cartable numérique i'delibRE

Rapporteur ; Le Président, Bernard Boizard – La démonstration ; Arnaud Houdayer chargé de communication.

Le Centre de Gestion de la Mayenne développe depuis quelques mois, en collaboration avec quelques collectivités du département, un outil de gestion des documents destinés aux élus (rapports, convocations, comptes rendus, documents d'étude...). Cette solution permettra aisément d'envoyer des convocations, d'en assurer le suivi, mais également de partager au format numérique de nombreux documents dans différents formats.

Utilisation

Au niveau pratique, chaque élu aura un espace personnel accessible avec un identifiant et un mot de passe. Quand des documents sont envoyés sur la plateforme i'delibRE par une personne référente à la CCPMG, chaque utilisateur est alerté par e-mail. La seule condition requise pour les consulter une première fois est d'avoir un accès Internet et un ordinateur ou une tablette tactile.

Une fois téléchargés, les documents sont disponibles en mode hors-ligne, et donc consultables n'importe quand sans connexion Internet.

Il est également possible d'apposer des annotations personnelles sur les documents.

Suite à une phase de test concluante auprès de collectivités partenaires, le produit est maintenant en phase de déploiement.

Coûts et droits d'utilisation

i'delibRE est un logiciel Open Source développé par la société ADULLACT PROJET. Le Centre De Gestion de la Mayenne a acquis les droits d'utilisation pour toutes les collectivités mayennaises. Afin de bénéficier de cet outil, une convention sur 3 ans doit être signée avec le Centre De Gestion de la Mayenne. Le coût facturé sera de 0,038 € par habitant, soit 539.45€ par an. A noter qu'en signant cette convention, la communauté de communes acquiert également les droits pour les communes du territoire, qui pourront alors bénéficier de ce service. Il a été proposé de déployer cet outil pour les besoins de la Communauté de Communes et pour ceux des communes qui le souhaitent, la charge financière étant intégralement prise en charge par la CCPMG. A ce jour, 8 communes ont fait savoir qu'elles souhaitent bénéficier de cet outil (Beaumont Pied de Bœuf, Chémeré le Roi, La Bazouge de Chémeré, La Cropte, Meslay du Maine, Ruillé Froid Fonds, Saint Charles la Forêt, Saint Loup du Dorat).

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du dossier et de la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Mayenne, à l'unanimité ;

- Valide la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Mayenne et les communes adhérentes.

- Autorise le Président à signer les dites conventions et tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°3 – Rapport de la commission économique du 17 novembre 2015

Rapporteur ; Jacky Chauveau Vice-président en charge de la commission économique du Pays de Meslay-Grez

1. Construction d'un bâtiment artisan à Grez en Bouère ; avant-projet :

1.1 Rappel

Le Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015 a validé le principe de construction d'un bâtiment artisan à Grez en Bouère sur la ZA du Stade – route de Château-Gontier, ainsi que l'enveloppe budgétaire Correspondante. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée (mutualisée avec celle pour le bâtiment Methodes Usinage), et c'est l'architecte Serge HAMON qui a été retenu.

1.2. Descriptif du projet

Il est proposé de construire un bâtiment identique au Village Artisan II soit une surface totale de 250 m² environ divisé en 2 modules soit 125m², avec une partie atelier et une partie vestiaire / bureau. Implanté sur un terrain de 1 500 m² environ, les clôtures et engazonnement sont également prévus. De conception assez simple, il aura l'avantage de bénéficier de tarifs de location modérés.

1.3. Plan de financement

DEPENSES		
	CC 30/06/15	Stade APS
Travaux	195 000,00 €	205 000,00 €
Architecte	25 000,00 €	13 328,00 €
Divers		10 000,00 €
Terrain	5 000,00 €	10 075,00 €
TOTAL	225 000,00 €	238 403,00 €
RECETTES		
Etat-CPER*	88 043,00 €	88 043,00 €
Etat-DETR		101 998,00 €
Région-CTU	68 250,00 €	
Maître d'ouvrage	68 707,00 €	48 362,00 €
TOTAL	225 000,00 €	238 403,00 €

* Cette opération (comprenant également un bâtiment pour Bouère qui sera fait dans un second temps) fait partie du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, dont le programme d'actions ainsi que la maquette financière ont été validés par le Conseil communautaire dans sa séance du 19 Mai 2015

1.4. Demande de SM Toiture

L'entreprise SM Toiture qui souhaitait initialement s'installer à Grez en Bouère, occupe actuellement un bâtiment de la Communauté de communes à Bouère depuis décembre 2014. Souhaitant toujours s'installer sur la commune de Grez en Bouère, elle doit intégrer l'un des 2 modules qui sera construit dans cette opération. Le loyer du bâtiment de Bouère étant plus important que celui qu'il devrait occuper à Grez en Bouère, elle sollicite la CCPMG pour obtenir une application anticipée de son futur loyer (126m²*3,26€), soit 410,76€HT (au lieu de 588,25€ actuellement).

Il est donc proposé de :

- De signer un protocole d'accord avec SM Toiture portant engagement de sa part de s'installer dans un des modules du futur bâtiment de Grez en Bouère
- Porter le loyer de l'entreprise SM Toiture à 410,76€HT à compter du 1er décembre



AVIS DE LA COMMISSION : La commission donne un avis favorable au présent dossier. Ce type de bâtiment permet d'avoir des loyers inférieurs à 500€, ce qui facilite leur location. Il est précisé que des crédits complémentaires seront inscrits dans le cadre du budget 2016. Pour SM Toiture, la baisse de loyer permettra de la conserver sur le territoire de la communauté de communes en attendant que le bâtiment soit prêt.

2. Bâtiment Methodes Usinage : Avant-Projet :

2.1. Rappel

Le Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, a validé le principe de construction d'un bâtiment pour l'entreprise Methodes Usinage sur la ZA de la Chalopinière à Meslay du Maine, ainsi que l'enveloppe budgétaire correspondante. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée (mutualisée avec celle pour le bâtiment artisans de Grez en Bouère), et c'est l'architecte Serge HAMON qui a été retenu.

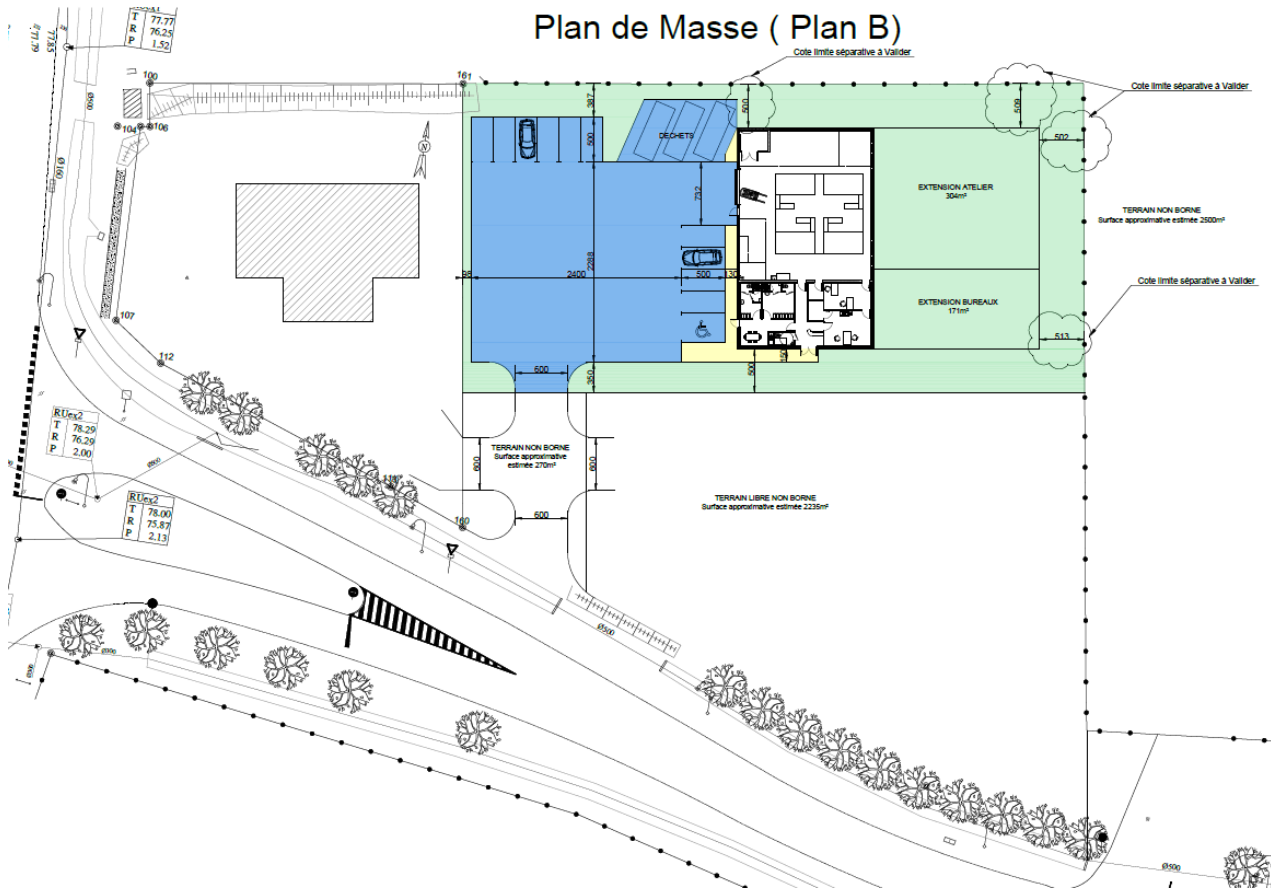
2.2. Leurs besoins

Après 3 ans d'activité, l'entreprise fonctionne bien mais le bâtiment est trop étroit et pas adapté à leur activité. Ils souhaiteraient par ailleurs recruter et investir dans de nouvelles machines mais l'espace est insuffisant. Ils emploient actuellement 3 personnes. L'entreprise a donc sollicité la CCPMG pour leur construire un bâtiment de 450m² environ sur le terrain situé à proximité de leur lieu d'implantation actuel, notamment dans le cadre de leur sous-traitance fréquente pour Artech. L'entreprise souhaiterait pouvoir situer son loyer à hauteur de 1500€ mensuel maximum.

2.3. Plan de financement

	CC 30/06/15	Stade APS
DEPENSES		
Travaux+VRD	460 000,00 €	325 000,00 €
Architecte	55 000,00 €	31 280,00 €
Etudes	14 000,00 €	10 000,00 €
Terrain	14 300,00 €	16 250,00 €
TOTAL	543 300,00 €	382 530,00 €
RECETTES		
DETR	211 600,00 €	183 140,00 €
CCPMG	331 700,00 €	199 390,00 €
TOTAL	543 300,00 €	382 530,00 €

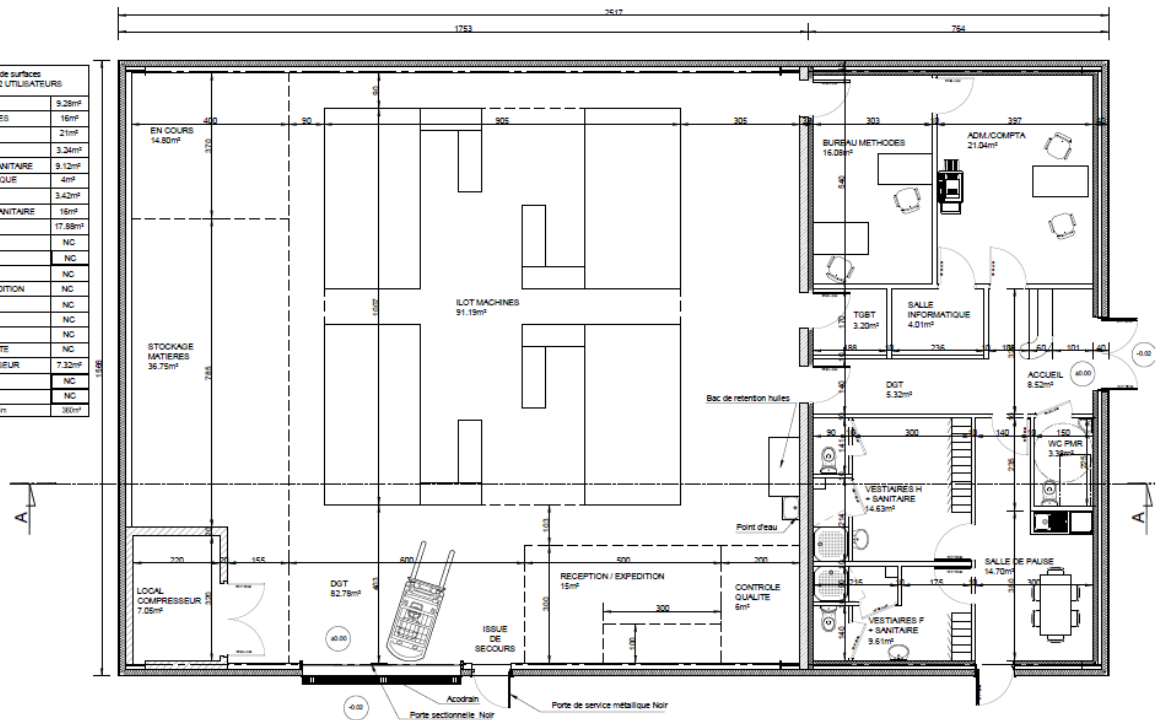
Plan de Masse (Plan B)



Méthodes-Usage

Tableau de surfaces PLANA	
ACCUEIL	8.52m ²
BUREAU METHODES	12.82m ²
ADM/COMPTA	19m ²
WC PMR	3.38m ²
VESTIAIRES F + SANITAIRE	9.07m ²
SALLE INFORMATIQUE	3.33m ²
TOBT	2.89m ²
VESTIAIRES H + SANITAIRE	11.08m ²
SALLE DE PAUSE	13.62m ²
DOT	5.32m ²
TOTAL Bureaux	87.53m ²
LOT MACHINES	91.19m ²
RECEPTION/EXPEDITION	15m ²
ENCOURS	14.80m ²
STOCK MATIERE	34m ²
DOT	66.74m ²
CONTROLE QUALITE	6m ²
LOCAL COMPRESSEUR	7.05m ²
TOTAL Atelier	234.78m ²
TOTAL Bâtiment	322.71m ²
Empreinte au sol 10m x 20m	300m ²

Tableau de surfaces DEMANDE N° UTILISATEURS	
ACCUEIL	9.28m ²
BUREAU METHODES	16m ²
ADM/COMPTA	21m ²
WC PMR	3.38m ²
VESTIAIRES F + SANITAIRE	9.12m ²
SALLE INFORMATIQUE	4m ²
TOBT	3.42m ²
VESTIAIRES H + SANITAIRE	16m ²
SALLE DE PAUSE	17.89m ²
DOT	NC
TOTAL Bureaux	NC
LOT MACHINES	NC
RECEPTION/EXPEDITION	NC
ENCOURS	NC
STOCK MATIERE	NC
DOT	NC
CONTROLE QUALITE	NC
LOCAL COMPRESSEUR	7.32m ²
TOTAL Atelier	NC
TOTAL Bâtiment	NC
Empreinte au sol 10m x 20m	300m ²





AVIS DE LA COMMISSION : La commission donne un avis favorable au présent dossier. Mr Chauveau précise que le programme de l'opération a été réduit par l'entreprise de manière à ce que les loyers correspondent à leurs attentes, soit moins de 1500€ mensuel.

3. Crédit-bail SARL Baulain :

3.1. Rappel

La SARL BAULAIN occupe le bâtiment industriel de Villers Charlemagne en bail précaire depuis avril 2014 jusqu'en février 2016 en tant que menuisier. Elle employait 3 salariés à son arrivée, actuellement elle compte 6 salariés. L'entreprise a sollicité la CCPMG pour mettre en place un crédit-bail sur ce bâtiment de 1140m² à compter de janvier 2016

3.2. Bilan financier

DEPENSES	
Travaux	555 485,12 €
Etudes et divers	64 104,86
Frais de gestion (5% sur travaux)	27 774,26
Terrain	43 890,75 €
TOTAL	691 254,99 €
RECETTES	
Etat -DETR	183 717,81 €
CD53*	140 000,00 €
Autre	822,00 €
TOTAL	324 539,81 €
BESOIN DE FINANCEMENT	
366 715,18 €	

*Sous réserve d'attribution définitive par le Conseil Départemental

3.3. Proposition de crédit-bail

	Avec Loyers perçus
Dépenses HT	691 254,99 €
Recettes perçues (DETR + CG 140 000€)	324 539,81 €
Besoin de financement (arrondi)	360 000,00 €
Besoin de financement retenu (-10 000€ de valeur résiduelle)	350 000,00 €
Coût de financement retenu (intérêts sur 15 ans à 2,75 %*)	81 860,66 €
Montant total des loyers HT à percevoir pour couvrir l'investissement	431 860,66 €
Loyers perçus 2014 et 2015 BAULAIN	41 700,00 €
Montant des loyers restants à percevoir au 01/01/16	390 160,66 €
Durée du bail à 15 ans en mois	180
Montant HT mensuel du loyer à compter du 01/01/16	2 167,56 €
Valeur résiduelle à percevoir à l'issue du crédit-bail	10 000,00 €

*Taux actuellement communiqués par les banques et qui seront réajustés

AVIS DE LA COMMISSION : La commission donne un avis favorable au présent dossier. Mr CHAUVEAU précise que nous attendons la confirmation de l'attribution de la subvention du Conseil Départemental avant de signer un protocole d'accord avec l'entreprise. L'entreprise souhaitait des mensualités inférieures à 2500€, c'est la raison pour laquelle le crédit-bail a été calculé sur 15 ans.

4 - Dérogation au repos dominical - Aprochim

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit désormais dans la procédure concernant la dérogation préfectorale individuelle au principe de dérogation au repos dominical des salariés, que soit consulté « le cas échéant, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, ... » art L3132-21 du code du travail.

Monsieur TULLIER, directeur Général de la SA Aprochim a sollicité le Préfet de la Mayenne pour une demande de prorogation à leur Dérogation pour travail dominical concernant leur personnel de gardiennage.

Une attestation des représentants du personnel avec un avis favorable est jointe, ainsi que celle des 3 gardiens concernés.

AVIS DE LA COMMISSION : La commission donne un avis favorable au présent dossier.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité ;

1- Construction de bâtiments pour artisans à Meslay du Maine et à Grez en Bouère

- Valide les projets de construction des bâtiments pour artisans à Meslay du Maine et Grez en Bouère au stade APS tels que présentés.
- Valide les enveloppes financières ajustées.
- Donne délégation au Bureau pour valider les Avant-Projets Détaillés.
- Autorise le Président ou le Vice-président à lancer les consultations des entreprises et à signer les marchés à intervenir.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer et à déposer les demandes de permis de construire.
- Autoriser le Président ou le Vice-président à signer les avenants éventuels à intervenir dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés des entreprises.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer un protocole d'accord avec l'entreprise Méthodes Usinage sur ces bases.
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions (DETR, FNADT...)
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

2 – Demande de l'entreprise SM Toiture :

- Autorise la baisse du loyer de SM Toiture locataire du bâtiment de Bouère à compter du 1^{er} décembre 2015 à hauteur de 410,76€ HT.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer un protocole d'accord avec l'entreprise SM Toiture portant engagement de sa part de s'installer dans un des modules du futur bâtiment de Grez en Bouère.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

3- Crédit-bail SARL Baulain

- Autorise la mise en place d'un crédit-bail avec la SARL Baulain sur ces bases à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Délègue au Bureau la souscription à l'emprunt nécessaire ainsi que la finalisation du crédit-bail, notamment l'ajustement des loyers en fonction de l'emprunt souscrit.
- Charge l'étude de Maître Guédon, notaire à Ballée, de la rédaction du crédit-bail.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer un protocole d'accord avec l'entreprise sur ces bases.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

4 – Dérogation au repos dominical - Aprochim

- Autorise le Président à donner un avis favorable à la demande de prorogation de la demande de dérogation au repos dominical de la société Aprochim.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérent au présent dossier.

Dossier N°4 – Rapport de la commission collecte traitement et prévention des déchets du 17 novembre 2015

Rapporteur ; Michel Cottereau Vice-président en charge de la commission collecte traitement et prévention des déchets du Pays de Meslay-Grez


I – Collecte des déchets point sur les tonnages :

Comparatif des tonnages Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014 et 2015 (en tonnes)

ORDURES MENAGERES PAP

	2014	2015			
01.01/30.06	563,480	529,800	-33,680	-148,700	-7,12%
01.07/31.10	401,320	326,880	-74,440		
	964,800	856,680			
	2014	2015			
01.01/30.06	657,720	613,420	-44,300	-148,700	-7,12%
01.07/31.10	466,820	470,540	3,720		
	1124,540	1083,960			

au 30.06 1221,200 1143,220 soit -77,980 -6% - 5 688,64 €
 au 31.10 868,140 797,420 -70,720 -8% - 5 159,02 €

 passage de 5 communes en NON PAP au 01.01.2015 : Beaumont, Chéméré, Cossé, La Cropte, St Denis

passage de 3 communes en NON PAP au 01.07.2015 : Arquenay, Maisoncelles et Ruillé

soit 755 foyers qui basculent en non pap sur 2015,

soit - 12 650 € de recettes

soit 15 communes sur 23 tout en NON PORTE A PORTE


soit 48 % de foyers en PAP et 52 % en NON PAP

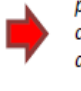
TRI SELECTIF

	2014	2015		
VERRE	450,880	437,620	-13,260	-2,94%
MONOFLUX	456,500	470,180	13,680	3,00%

DECHETTERIES

	2014	2015		
ENCOMBRANTS	796,620	748,480	-48,140	-6,04%
CARTONS	100,640	105,420	4,780	4,75%

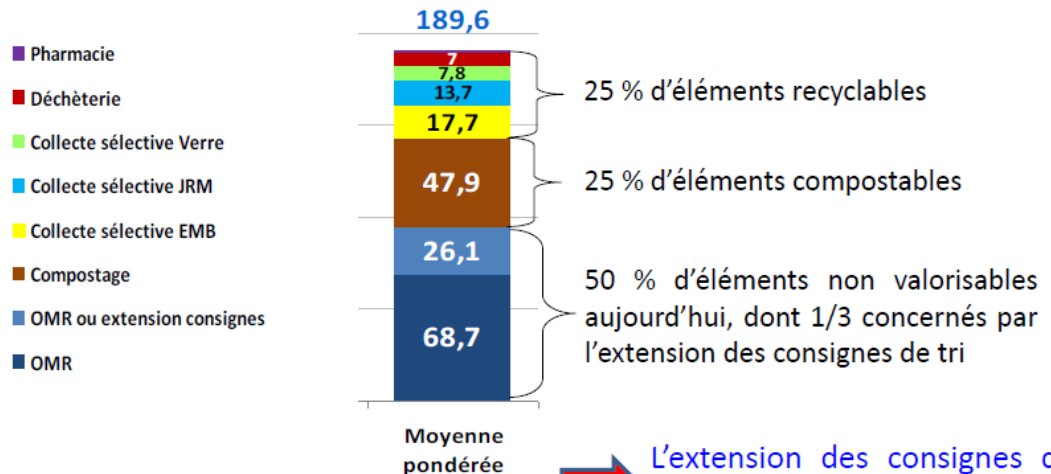
 La collecte des pneus agricoles initialement prévue en novembre 2015 est reportée en février-mars 2016. L'opération pourrait s'étendre aux pneus collectés par les collectivités

 Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet afin de pouvoir déroger à l'article R.224-23 du code général des collectivités (collecte en pap obligatoire pour les zones agglomérées de + 500 habitants)

Résultats modecom

Le Conseil Départemental de la Mayenne a réalisé un modecom (MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères) sur 8 communautés de Communes Mayennaises, du 23 mars au 10 avril 2015.

Composition d'une poubelle moyenne d'un mayennais (en kg/hab/an) :



→ L'extension des consignes de tri plastiques (pots de yaourts, films, barquettes plastiques...) pourrait démarrer mi 2016

En détail :

- Gaspillage alimentaire : 8 Kg/hab => moins que la moyenne nationale (20 Kg/hab)
- Déchets de jardin : 1,4 Kg/hab => plutôt faible, alors qu'on était dans la période des 1ères tontes
- Les putrescibles sont composés majoritairement de préparation de repas : 25,5 Kg/hab
- Verre : 8 Kg/hab => proche des estimations éco-emballages (10 Kg/hab)
- Très peu de déchets dangereux et de déchets encombrants => réflexe déchèterie bien ancré en Mayenne
- Textiles : 3.7 Kg/hab

Conclusions :

- Des axes de travail différents suivant les territoires et les politiques menées à ce jour
- Des pistes de travail globales pour l'avenir :
 - 1) Communiquer sur le compostage (déchets de préparation de repas)
 - 2) Améliorer la collecte sélective (tous matériaux) : accentuer la communication dans le cadre d'une collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en Apport Volontaire
 - 3) Diminuer le gaspillage alimentaire (priorité aux restaurations collectives)
 - 4) Orienter les textiles vers les conteneurs le Relais

II – GESTION DES DECHETTERIES :

2-A Déchetterie de Meslay-du-Maine – horaires d’ouverture

Depuis le printemps, la déchetterie de Meslay-du-Maine compte un créneau d’ouverture supplémentaire : le vendredi après midi, de 15 à 18 h.

Depuis le 30 octobre 2015, ce créneau a été ramené de 14 h à 17 h (horaire d’hiver et en réponse aux usagers)

2-B Déchetterie de Meslay-du-Maine – contrôle de la D.R.E.A.L

Dans le cadre des inspections des installations classées telles que prévues par l’article L.170-1 et suivants du code de l’environnement, une inspection par la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement) a eu lieu le 18 juin 2015 à la déchetterie de Meslay-du-Maine.

Deux anomalies principales ont été notées :

- le manque de mesures (1 par an) de la qualité de l’effluent sortant de la lagune
- le manque de rétention des eaux d’extinction avant pompage lors d’un sinistre par le feu

Un hydrocurage et passage caméra du réseau d’eaux pluviales de la déchetterie ont été réalisés le 06/11. Désormais, nous étudions les offres de prestataires en vue de la réalisation de ces mesures en fonction du nombre de rejets dans le milieu superficiel.

Un aménagement destiné au recueil des eaux d’extinction sera étudié en début d’année 2016.

2-C Tonnages "le Relais " au 31.10 (en kg)

Points de collecte	au 31.10.2013	au 31.10.2014	au 31.10.2015	
Le Buret		1237	1088	
cosse-en-champagne		1840	1576	
arquenay - espace propreté -		1866	1454	
meslay-du-maine - rte de Ruillé		2393	2216	
la bazouge-de-chemeré-		2548	2253	
Grez-en-Bouère - parking -	3212	3669	3759	
Villiers-Charlemagne	3395	3739	3182	
Ballée	3650	4042	5069	
Bouère - déchetterie -	4200	4283	4699	
Bazougers - déchetterie -	3294	4597	5065	
Meslay-du-Maine - déchetterie -	7076	4821	6050	
Meslay-du-Maine - super U -	9028	9859	9439	
Epineux le Seguin			1073	à compter d'avril 2015
Le Bignon du Maine			1099	
St Loup du Dorat			1302	

Points de collecte	au 31.10.2014	au 31.10.2015	différence	
Le Buret	1 237	1 088	- 149	-12%
cosse-en-champagne	1 840	1 576	- 264	-14%
arquenay - espace propreté -	1 866	1 454	- 412	-22%
la bazouge-de-chemeré-	2 548	2 253	- 295	-12%
Grez-en-Bouère - parking -	3 669	3 759	90	2%
Villiers-Charlemagne	3 739	3 182	- 557	-15%
Ballée	4 042	5 069	1 027	25%
Bouère - déchetterie -	4 283	4 699	416	10%
Bazougers - déchetterie -	4 597	5 065	468	10%
Meslay-du-Maine -	17 073	17 705	632	4%
	44 894	45 850		

résultats sans les nouveaux points	956	2,13%
------------------------------------	-----	-------

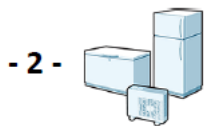
RESULTATS	33855	44894	49324	4430	9,87%
-----------	-------	-------	-------	------	-------

2-C Tonnages "D.E.E." (comparatif 31.10.2014/ 31.10.2015)

	GEM HORS FROID (Gros ElectroMénager)			GEM FROID (Gros ElectroMénager)			ECRANS			PAM (Petits Appareils en Mélange)		
	Tonnages		variation	Tonnages		variation	Tonnages		variation	Tonnages		variation
	31.10.2014	31.10.2015		31.10.2014	31.10.2015		31.10.2014	31.10.2015		31.10.2014	31.10.2015	
BALLEE	3,592	4,469	24%	2,097	1,995	-5%	2,893	2,431	-16%	4,136	4,853	17%
BAZOUGERS	2,211	2,355	7%	1,338	1,273	-5%	1,619	1,167	-28%	2,427	2,923	20%
BOUERE	5,171	5,823	13%	2,578	1,7	-34%	2,95	3,103	5%	4,917	4,816	-2%
MESLAY DU MAINE	15,197	15,296	1%	8,528	8,848	4%	9,469	10,928	15%	16,213	18,675	15%
VILLIERS CHARLEMAGNE	2,438	3,044	25%	1,037	1,382	33%	1,115	1,094	-2%	6,97	8,631	24%
TOTAL	28,609	30,987	8%	15,578	15,198	-2%	18,046	18,723	4%	34,663	39,898	15%



Ce flux regroupe **tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid**. On y retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eau ou encore les lave-vaisselle.



Ce flux regroupe **tous les gros appareils qui produisent du froid**. Il s'agit principalement des réfrigérateurs, des climatiseurs et des congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement.

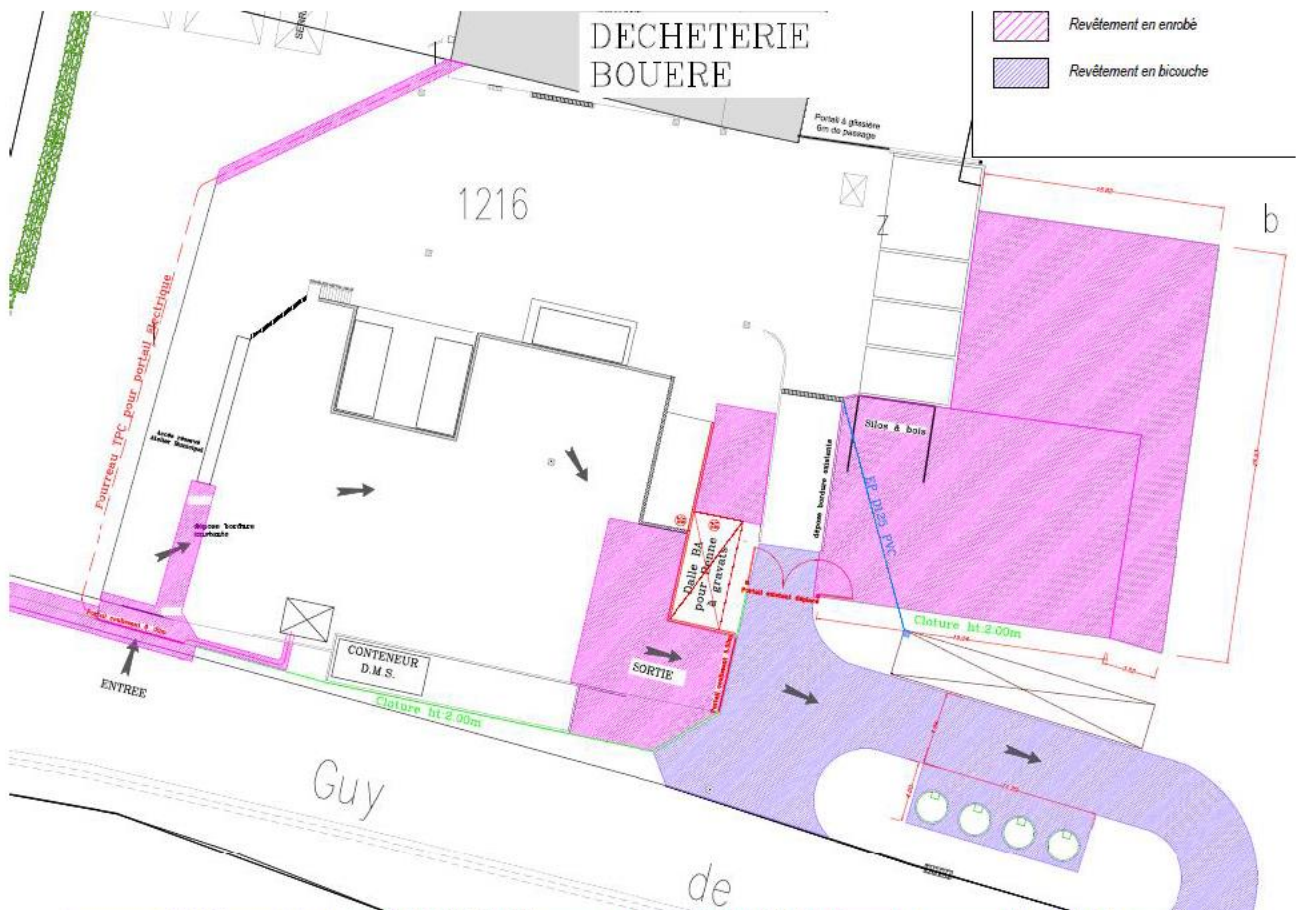


On retrouve dans ce flux **tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces** (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes.



Cette vaste famille regroupe **tous les autres appareils de petite taille**, de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou de santé.

2-E Déchetterie de Bouère – point sur travaux



Une consultation a été lancée le 06 mai 2015 pour une remise des offres le 08 juin 2015.

Après analyse, l'entreprise LATP d'Ernée a été retenue pour un montant de 69 671,30 € HT

AVANT ...



APRES ...



III – VEHICULES ROULANTS :

3-A Achat d'un chariot élévateur

Une consultation d'entreprises a été lancée le 10 juin 2015 pour une remise des offres le 30 juin.

Après analyse, l'offre de l'entreprise ROMET, basée à Gennes-sur-Glaize, a été retenue.

Elle porte sur un MERLO TF 387 de 120 CV, pour un montant de 65 800 € HT, accompagné d'une reprise de l'ancien matériel pour 24 000 € HT.



3-B Achat d'un nouveau camion

Une consultation des entreprises est en cours de préparation et sera lancée ce mois-ci.

Type de véhicule envisagé :

1 véhicule poids lourds équipé :

- d'un ampliroll pour le transport des bennes et la collecte du verre
- d'une benne compactrice et grue pour la collecte des colonnes semi-enterrées et tri sélectif
- d'un lève conteneurs (option à retenir en fonction de l'évolution du mode de collecte) pour les communes PAP et les gros producteurs éventuels

IV – VETEMENTS DE TRAVAIL :

L'entreprise ELIS MAINE équipe nos agents, en vêtements haute visibilité ,depuis février 2012. Le contrat arrive à échéance en février 2016.

Une nouvelle consultation est lancée.

V – CARRIERE DE CHEMERE LE ROI :

Par courrier en date du 11 octobre 2014, Monsieur et Madame ROINE – propriétaires du site de la carrière au lieu-dit "Bel Air « , nous ont informé qu'ils dénonçaient la convention qui nous lie.

Aujourd'hui, ce site arrive à saturation et doit être recouvert de terre végétale, comme le précise la convention.

Un apport partiel de terre végétale a été réalisé le 6 novembre dernier et sera complété au gré de nos chantiers

L'entreprise REMON va intervenir afin de niveler le sol, pour environ 800 € HT.

Il est urgent de trouver un autre site de stockage de déchets inertes.

VI – PREVENTION DES DECHETS :

6-A : La fin du Plan Local de Prévention (PLP) : Bilan des actions menées

THEMATIQUE	ACTIONS	BUDGET
BROYEUR	<ul style="list-style-type: none"> - depuis 2012 - en moyenne 300 m3/an de broyat produits - les communes ne l'utilisant pas doivent être relancées - les expérimentations de mise à disposition du broyeur aux habitants poursuivies 	
INCITATION AU COMPOSTAGE	<p>a) <u>les bio-seaux</u> :</p> <p>3 200 bio-seaux et guide-dépliants ont été achetés 2 500 ont été distribués par les mairies, soit 40 % des foyers équipés <u>Impact mesuré</u> :</p> <p>de juillet à octobre/année 2014 : -70 T d'OM soit - 7 %</p> <p>b) <u>Le compostage collectif</u> :</p> <p>Action de conseil et d'animation pour la mise en place d'un espace de compostage auprès de l'Espace Meslinois</p>	dépense réalisée 6 600 €
STOP PUB	<ul style="list-style-type: none"> - réimpression de stickers et mise à disposition des mairies - 12% des boites aux lettres sont équipées sur le territoire 	dépense réalisée 105 €
ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES	a) <u>Fontaine à eau et gobelets durables</u> :	dépense réalisée 155 €
	b) <u>Le compostage à la CCPMG</u>	dépense réalisée 168 €
SENSIBILISATION DES SCOLAIRES A LA PREVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Achat et création d'outils et de séquences pédagogiques adaptées au temps scolaire - Réadaptation des séquences créées et création de nouvelles (/bio-déchets) pour le temps périscolaire à réaliser en 2016 	dépense réalisée 735 €

THEMATIQUE	ACTIONS	BUDGET
DEMONSTRATION DE JARDINAGE AU NATUREL	- Achat d'un stand pour étoffer les actions d'animation autour du broyage-paillage, compostage et tonte mulching lors de manifestations ou d'animations spécifiques	dépense réalisée 852 €
OPERATION "NOUVEAUX ARRIVANTS"	- création d'un kit pour les habitants aménageant sur le territoire avec création d'une nouvelle brochure - proposition de report de cette action en 2016	budget 150 €
CONCOURS DE COLLECTE DE TEXTILES	- Organisation d'un concours de collecte de textiles par les foyers de jeunes chez les habitants du territoire et financement d'un voyage sur le site d'Acigné (35) - proposition de report de cette action en 2016 avec réaffectation prévue au BP 2015 500 € seraient redistribués sous forme de récompense + 100 € de frais annexes (délibération)	budget 500 € BP 2016 : + 100 €
RESTAURANT TEMOIN	- Proposer au restaurant-Le petit Comptoir, installé sur la commune de la Bazouge-de-Chéméré de réduire et de mesurer la production de déchets liées à son activité - Achat de bois recyclé et de fournitures nécessaires à l'élaboration d'une station de compostage d'une capacité de 2 m3. Fabrication faite par les agents de la commune de La Bazouge de Chéméré	dépense réalisée 152 €



station de compostage en bois recyclé installée au niveau du parking personnel

6-B : Le nouveau partenariat ADEME 2016-2019 : Le Codéc et les Bio-déchets

Une nouvelle convention de partenariat avec l'ADEME est proposée, pour 3 ans (2016-2019). Elle porterait sur la thématique des **Bio-déchets** avec financement de 100 % des opérations de communication externalisées.

Pistes d'actions possibles :

Les restaurants privés :

- développement de l'action type « restaurant témoin » en partenariat avec les communes

La restauration Collective :

- accompagner les maisons de retraites, les communes/restauration scolaire et autres (foyers d'hébergement) dans leur démarche de réduction de production de déchets de cuisine : animation sur le gaspillage alimentaire et sur le compostage (agents et usagers), conseil et accompagnement des projets de compostage

Les particuliers citadins et le compostage :

- expérimentation de la mise en place d'une ou plusieurs station(s) de compostage de quartier sous la responsabilité d'une commune
- mise en place de compostage collectif dans les structures collectives type jardins familiaux
- relance des bio-seaux + affichage des espaces propreté

Le Jardinage au naturel :

- poursuite des animations de manifestations et développement des spécifiques /tonte mulching en partenariat avec les communes
- travail de communication autour du broyeur
- formation des agents autour des techniques de tailles produisant moins de déchets (CD53)

6-C : Les autres actions de communication

- **L’affichage Espace propreté** : 4 affiches / an
- **Les NAP** : 5-6 ateliers sur la prévention et sur le compost – convention à créer.
- **Les Jeunes et nouveaux arrivants** : la nouvelle plaquette et la reconduite de l’opération pour les vacances d’avril 2016
- **Le site internet** : Le nouvel onglet "*je réduis mes déchets* "
- **Les incivilités** : piste d’un modèle d’arrêté pour facturer des frais d’enlèvement-nettoyage pour les dépôts sauvages

6-D : Synthèse des financements

CCPMG - financements jusqu'en 2015	CCMPG - financements à partir de 2016
ADEME : participation forfaitaire à hauteur de 20 176,50 €/an liée au Plan Local de Prévention (versée en 2016)	ADEME : droit à 20 000 € de subvention sur frais de communication externalisés correspondant à la thématique retenue : les bio déchets (prise en charge à 100 %) bonification de 10 % d'aide à l'investissement
CD 53 : participation à hauteur de 0,30 €/hab/an pour les actions prévention	CD 53 : maintien de la participation à hauteur de 0,30 €/hab/an pour les actions prévention (environ 4 000 €)
CD53 : finance 1/2 journée d'animation Jardinez au Naturel/an	CPIE : proposition d'une animation gratuite sur (tontes) SYNERGIES : proposition d'une animation gratuite sur le gaspillage alimentaire

INFORMATIONS DIVERSES

CONTENEURS A CARTONS - retour d'expérience de la 3C d'EVRON



12 colonnes installées depuis 2013 à Bais, Evron, Hambers, La Chapelle Rainsouin, Ste Suzanne, St Pierre sur Orthe, St Jean sur Erve, Ste Gemmes le Robert, Torcé Viviers en Charnie, Vaiges.

En complément des déchèteries, suite au dépôt de cartons constatés au pied des conteneurs de collecte sélective pour les communes équipées.

33,18 tonnes collectées de janvier à août 2015 sur ces communes en plus des tonnages de déchetteries.

colonne 4 m3 - coût Temaco 2012 : 1 750,00 € HT/unité
 coût Quadria 2015 : 1 513,70 € HT/unité

Avis de la commission : La commission :

- prend acte des tonnages au 31.10.2015,
 - o Devant l'interrogation de Mr Bréhin sur le changement de collecte en non pap, il est proposé d'effectuer ce changement au 1^{er} février 2016, pour prévoir la communication sur le mois de janvier. Reste à finaliser les dossiers de Ballée et St Brice
 - o Mr Houdu et Mme Allaire, au même titre que les communes dont ils sont les représentants, et par souci d'équité, souhaitent que l'ensemble des communes approuve un passage rapide vers la collecte unique en non porte à porte. Dans ce cadre, il est rappelé qu'une communication efficace est nécessaire et qu'un positionnement des espaces propreté devra être acté au plus tard au 1^{er} juillet 2016 pour l'ensemble des communes
- prend acte de l'extension des consignes de tri plastiques à compter du 2^{ème} semestre 2016
- Une réflexion devra être portée sur la communication appropriée
- prend acte de l'ouverture le vendredi, de la déchetterie de Meslay-du-Maine, de 14 h à 17 h
- prend acte des suites à donner au contrôle de la D.R.E.A.L. (mesures de la qualité de l'effluent et rétention des eaux d'extinction)
- prend acte des tonnages « Le Relais » au 31.10.2015,
- Souhaite l'installation de conteneurs complémentaires dans les communes actuellement non dotées
- prend acte des tonnages D.E.E.E.
- prend acte de l'achèvement des travaux de la déchetterie de Bouère (réception des travaux le 27.11.2015)
- prend acte de l'achat du chariot élévateur et de l'avancée du dossier de consultation du nouveau camion. Une réflexion aboutie devra être portée sur la pertinence d'un lève conteneur étant donné l'évolution souhaitée vers le non porte à porte
- prend acte de la consultation pour la fourniture et le nettoyage des vêtements de travail
- prend acte de la saturation du site de la carrière de Chémeré-le-Roi et de la nécessité de trouver un nouveau site. En complément des démarches effectuées, il y a nécessité de regarder les autres possibilités sur Maisoncelles-du-Maine ou d'autres communes.
- prend acte de l'avancée du programme de la prévention, du nouveau partenariat 2016-2019 avec l'Ademe
- propose la mise en place de conteneurs à cartons sur des communes "test"

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- La question de la date obligatoire du passage en non porte à porte pour toutes les communes du territoire est posée, avec un rappel sur le souhait de laisser la décision à la commune.

- Le Président souhaite que ce dossier soit regardé en termes d'efficacité par rapport notamment aux tonnages des déchets. Au regard des premiers chiffres 2015, la baisse de tonnages serait de 7%, cette baisse est sans doute une conséquence à la fois de la mise en place des tambours, du travail sur la prévention mais aussi du passage en non porte à porte de 8 communes en 2015.

Cet effet démontre la capacité d'amélioration de tri quand les usagers se déplacent sur un espace propreté où il peut à la fois trier et déposer ces déchets.

Il note aussi que le passage en non porte à porte s'accompagne pour l'utilisateur, d'une baisse de redevance ordures ménagères et donc d'une augmentation de son pouvoir d'achat si on considère 2500 foyers, on redonne ainsi environ 60 000€ de pouvoir d'achat ce qui n'est pas négligeable. Nous nous étions engagés à ce que cette baisse de tonnage profite aux usagers.

Il précise qu'il souhaite que l'ensemble des points de collecte soient déployés sur l'année 2016 (investissements inscrits au BP 2016) de façon à ce que chaque citoyen puisse, dans son comportement de tous les jours, prendre des habitudes devant conduire à un passage en non porte à porte du service, ce déploiement devant se faire en lien avec les communes. Il restera à étudier les cas particuliers des gros producteurs de déchets.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport présenté.

Dossier N°5 – Affaires Financières

Rapporteur, Le Président Bernard Boizard,

1/ BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT : ADMISSIONS EN NON VALEUR

La Trésorerie de Meslay propose les dossiers d'admission en non-valeur suivants :

BUDGET ENVIRONNEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2015			
n° liste	Compte	montant ttc	montant ht
1810780231	6541	1 804,10 €	1 707,51 €
TOTAL		1 804,10 €	1 707,51 €
BUDGET ENVIRONNEMENT - EFFACEMENT DE DETTES 2015			
n° liste	Compte	montant ttc	montant ht
1860930231	6542	27,72 €	25,91 €
1861540231	6542	135,30 €	126,44 €
1830160531	6542	98,37 €	91,93 €
	6542	208,30 €	189,36 €
TOTAL		469,69 €	433,64 €

2/ DM N° 3 BUDGET ANNEXE DECHETTERIE

Vu les prévisions budgétaires 2015 au chapitre 012 relatives aux charges de personnel, et au regard des interventions effectives des services techniques liées à la prévention, les crédits sont insuffisants :

Vu les prévisions budgétaires 2015 au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » et vu les régularisations liées à la redevance ordures ménagères restant à établir au vu de changement de situation de quelques usagers, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		5 000,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		1 000,00 €
66111	Intérêts		- 2 000,00 €
611	Contrat prestation de services		- 4 000,00 €
Total de la décision modificative n° 03/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		1 351 961,46 €	1 351 961,46 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 351 961,46 €	1 351 961,46 €

3/ DM N°4 BUDGET ANNEXE TOURISME

Lors de la séance du conseil communautaire du 21 juillet dernier, la décision modificative n°2 présente une anomalie technique, il est proposé au conseil communautaire la régularisation suivante :

Les travaux concernant la labellisation « Parcours pêche de Villiers » ont été réalisés par la commune Villiers Charlemagne. La participation de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez interviendra par le biais d'un fonds de concours qui sera reversé à la Commune de Villiers en fin d'opération. Il est proposé au conseil communautaire de modifier la prévision budgétaire du BP 2015 :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2313 51	Travaux Réhabilitation sanitaire camping la Chesnaie		4 430,00 €
2031-51	Etudes Réhabilitation camping la Chesnaie		- 4 430,00 €
2313-48	Travaux Parcours Pêche Villiers		- 5 500,00 €
2041412	Subventions d'équipement versées		5 500,00 €
Total de la décision modificative n° 04/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		152 341,00 €	152 341,00 €
Pour mémoire décision modificative n° 1+2+3		9 400,00 €	9 400,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		161 741,00 €	161 741,00 €

4/ DM N°4 BUDGET ANNEXE ECONOMIE

Les crédits budgétaires prévus au BP sont insuffisants au chapitre 012 « charges de personnel », il est proposé au conseil communautaire de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		2 200,00 €
61522	Entretien de bâtiments		- 2 200,00 €
Total de la décision modificative n° 03/15		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2015		484 867,00 €	484 867,00 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		850,00 €	850,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		485 717,00 €	485 717,00 €

5/ Maintenance des postes de refoulement ; convention de groupement de commandes

Dans le cadre du marché concernant la maintenance des postes de refoulement situés sur le territoire du Pays de Meslay-Grez, il a été décidé de mettre en place un nouveau groupement de commandes avec les communes qui le souhaitent (8 communes participent à ce groupement d'achats).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou le Vice-président à signer la convention de groupement de commandes devant être signer avec les participants à ce groupement d'achats et tous documents inhérents au présent dossier.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les admissions en non-valeur du budget annexe Déchetterie comme proposées.
- Valide la décision modificative n°-3 du budget annexe Déchetterie telle que présentée.
- Valide la décision modificative n°4 du budget annexe Tourisme telle que présentée.
- Valide la décision modificative n°4 du budget annexe Economie telle que présentée ;
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention de groupement de commandes concernant la consultation relative à la maintenance des postes de refoulement situés sur le territoire.
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

La séance est levée à 22h15

Procès-Verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2015
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Olivier	Jean-Pierre	
BALLEE	Mersch	Emmanuel	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUGERES	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Herbert	Christian	
EPINEUX LE SEGUIN	Cottureau	Michel	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Perthué	Evelyne	
GREZ EN BOUERE	Gaudin	Joseph	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Chéreau	Anthony	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Pennel	Ludovic	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Monneret	Françoise	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Taunay	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
RUILLE FROID FONDS	Herbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Fréigné	Cécile	